

28) Demande d'autorisation de construire un kiosque pour la vente de tabac, journaux et timbres sur la Place Sarda Garriga, présentée par Mme MOY de LACROIX.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Lors d'une visite des chantiers de la Place Sarda Garriga que j'ai effectuée récemment en compagnie de M. LANDEY, Directeur de la SITO, de passage à la Réunion, et M. BESSANT, Directeur de la Caisse Centrale de Coopération Economique, nous avons convenu qu'il serait intéressant d'inclure dans le programme des travaux d'aménagement de cette place, la construction d'un kiosque pour la vente de tabac, journaux et timbres poste.

L'emplacement choisi a été une portion de la place située à proximité de l'ancien pont du Baracheois.

Par sa lettre en date du 10 Mars dernier, Mme R. MOY de LACROIX, Gérante des Comptoirs Divers à Saint-Denis, sollicite l'autorisation de construire le kiosque en question à ses frais.

Il va sans dire que ce petit édifice sera construit suivant un plan qui sera fourni par la SITO et sous sa surveillance.

La Place Sarda Garriga ne fait pas encore partie du domaine public communal mais la procédure de rétrocession de ce terrain à la Commune par l'Etat est en cours. Dès que cette formalité sera remplie, la Commune pourra alors envisager de passer un contrat avec Mme MOY de LACROIX pour l'occupation des lieux.

Pour l'instant, il ne peut s'agir que d'une autorisation qui sera accordée à titre précaire et révocable.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix ./.

La demande de Mme MOY de LACROIX est acceptée à l'unanimité mais à titre précaire et révocable. Le kiosque sera construit à ses frais, d'après un plan qui sera étudié par la SITO et soumis au Conseil en temps voulu.